

# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL - Séance du 20 AVRIL 2026

<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
11	10	11	07/04/2026	07/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué en application des articles L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

**Présents** : Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Fabrice MARTRAGNY, Odile CARAGLIANO, Adjoints, Aurore BIGOT, Eric BOURDET, Yohann BOUSSARD, Jean-Pierre DEGRAVE, Xavier DELOMEZ, Chantal EUZENNE

**Pouvoirs** : Viviane VICTOR donne pouvoir à Madame Florence BATREL

Madame Chantal EUZENNE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil municipal, en date du 26 mars 2026, ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

### L'ordre du jour est le suivant :

- N° 2026-11 Approbation du Compte Financier Unique
- N° 2026-12 Affectation des résultats
- N° 2026-13 Vote des taux d'imposition 2026
- N° 2026-14 Vote des subventions 2026
- N° 2026-15 Vote du budget primitif 2026
- N° 2026-16 Commission appel d'offres – élection des membres
- N° 2026-17 Détermination des commissions communales
- N° 2026-18 Dématérialisation des actes
- N° 2026-19 Salle des fêtes – modification du règlement intérieur

<b>N° 2026-11</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
-------------------	--

**Rapporteur** : Mme Florence BATREL, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances

Ce document comptable reprend l'ensemble des réalisations de l'année en dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle le temps de délibérer. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité un président de séance, le plus ancien des conseillers : Xavier DELOMEZ prend la présidence de séance.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	93 851,64		-156 047,77		-62 196,13
Fonctionnement	260 216,36	42 406,36	50 874,79		268 684,79
<b>TOTAL I</b>	<b>354 068,00</b>	<b>42 406,36</b>	<b>-105 172,98</b>		<b>206 488,66</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>354 068,00</b>	<b>42 406,36</b>	<b>-105 172,98</b>		<b>206 488,66</b>

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) **D'approuver** le Compte Financier Unique 2025 ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-12</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
-------------------	----------------------------------

**Rapporteur** : Mme Florence BATREL, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances

Après avoir adopté le Compte Financier Unique, Madame Florence BATREL, Première Adjointe présente l'affectation des résultats comme suit :

	Résultat de clôture Exercice 2024 (€)	Part affecté à l'investissement en 2025 (€)	Résultat de l'exercice 2025 (€)	Résultat de clôture (€)
Dépenses investissement			324 275,45	
Recettes investissement		42 406,36	168 227,68	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>93 851,64</b>	<b>42 406,36</b>	<b>-156 047,77</b>	<b>-62 196,13</b>
Dépenses de fonctionnement			214 196,19	
Recettes de fonctionnement			265 070,98	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>260 216,36</b>		<b>50 874,79</b>	<b>268 684,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>354 068,00</b>		<b>-105 172,98</b>	<b>206 488,66</b>

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin d'affecter le résultat comme suit :

1) 001 - Déficit d'investissement reporté au budget primitif 2026 :	- 62 196,13 €
2) 1068 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	62 196,13 €
3) 002 - Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2025	206 488,66 €

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-13</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026</b>
-------------------	--

**Rapporteur** : Mme Florence BATREL, 1<sup>ère</sup> adjointe

Il est proposé de maintenir aux mêmes taux que l'an dernier les deux impôts locaux (TF Bâti et TF Non Bâti). Le produit fiscal attendu est donc de 170 626,00 € contre 167 736 € en 2025.

D'après l'état 1259 des Finances Publiques : état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

	Taux	Base d'imposition prévisionnelle 2026 (€)	Produit fiscal attendu 2026 (€)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	31,40	478 400	150 218
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	16,09	34 300	5 519
Taxe d'habitation (TH)	5,12	291 000	14 899
		<b>TOTAL</b>	<b>170 636</b>

Le produit fiscal attendu serait donc de 170 626 € moins le coefficient correcteur des Finances Publiques, soit :

Produits attendus des ressources à taux votés (€)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (€)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 (€)
170 626,00	-88 989,00	81 647,00

Ces montants sont reportés au chapitre 73 impôts et taxes de la section recettes de fonctionnement du budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'approuver** les taux d'imposition des taxes présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 3) **De charger** le Maire de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-14</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2026</b>
-------------------	----------------------------------

**Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1<sup>ère</sup> adjointe**

Il est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement comme il suit :

Associations	Proposé en 2025	Vote 2025	Proposé en 2026	Vote 2026
Le Blanc Moutier	115,00	115,00	115,00	115,00
Comité des Fêtes de Saint-Côme	115,00	115,00	115,00	115,00
Les copains du vent	115,00	115,00	115,00	115,00
Croix Rouge Française (unité du Bessin Virois)	110,00	110,00	110,00	110,00
Association Syndicale Autorisée de Défense contre la Mer	75,00	115,00	115,00	115,00
Ligue contre le cancer	100,00	110,00	110,00	110,00
CDF feu d'artifice	1500,00	1500,00	1500,00	1500,00
Sword Longe Côte	115,00	115,00	115,00	115,00
CLNA (char à voile Asnelles)	0,00	0,00	185,00	185,00
Les restaurants du cœur	105,00	110,00	110,00	110,00
Bessin Nord (football Sommervieu)	75,00	75,00	0,00	0,00
ADMR	110,00	110,00	0,00	0,00
ADES (association des parents d'élèves)			115,00	115,00
<b>TOTAL</b>	<b>2535,00</b>	<b>2590,00</b>	<b>2705,00</b>	<b>2705,00</b>

Madame Odile CARAGLIANO ne participe pas au vote de la subvention pour Le Blanc Moutier.

Monsieur Xavier DELOMEZ ne participe pas au vote de la subvention pour le Comité des Fêtes.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'allouer** les subventions de fonctionnement selon le tableau ci-dessus ;
- 2) **D'inscrire** les crédits au budget principal 2026 au compte 65748 ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Blanc Moutier	Vote (s) pour : 10	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
Comité des Fêtes	Vote (s) pour : 10	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
Autres subventions	Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0

<b>N° 2026-15</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</b>
-------------------	-------------------------------------

**Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1<sup>ère</sup> adjointe**

Madame Florence BATREL 1<sup>ère</sup> adjointe, fait une présentation détaillée du budget primitif 2026 de la commune. Il est rappelé au conseil municipal que le budget est voté par chapitre.

Le budget primitif 2026, proposé aux membres du conseil municipal s'équilibre comme il suit :

SAINT-COME DE FRESNE		DÉPENSES		RECETTES		
<b>BP 2026</b>						
<b> FONCTIONNEMENT</b>				002 - Excédent de fonctionnement reporté	206 488,66 €	
		011 - Charges caractère général	206 676,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	200,00 €	
		012 - charges personnel et frais assimilés	62 520,00 €	73 - Impôts et taxes	60 045,00 €	
		014 - Atténuations de produits	8 781,00 €	731 - Fiscalité locale	111 038,00 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	54 567,00 €	74 - Dotations et participations	48 705,00 €	
		<b>Total Gestion des services</b>	<b>332 544,00 €</b>	75 - Autres produits de gestion courante	2 500,34 €	
		66 - Charges financières	710,00 €	<b>Total Gestion des services</b>	<b>222 488,34 €</b>	
		<b>TOTAL des opérations réelles</b>	<b>333 254,00 €</b>	76 - Produits financiers	354,00 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	96 077,00 €	<b>TOTAL des opérations réelles</b>	<b>222 842,34 €</b>	
	<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>429 331,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>429 331,00 €</b>		
<b> INVESTISSEMENT</b>						
		001- Déficit d'investissement reporté D001	62 196,13 €			
		20 - Immobilisations corporelles	15 500,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 197,00 €	
		21 - Immobilisation corporelles	197 000,87 €	13 - Subventions d'équipements	77 090,00 €	
		<b>Total Equipement</b>	<b>212 500,87 €</b>	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>185 287,00 €</b>	
		16 - Emprunts et dettes assimilés	6 667,00 €	041 - Opérations patrimoniales	65 500,00 €	
		<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>219 167,87 €</b>	021 - Virement de la section de fonctionnement	96 077,00 €	
		Opérations patrimoniales	65 500,00 €	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>161 577,00 €</b>	
		<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>346 864,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>346 864,00 €</b>	

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'approuver** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- 2) **De voter** les deux sections du budget par chapitre ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-16</b>	<b>COMMISSION APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES</b>
-------------------	---

**Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire**

La délibération n° 2026-07, votée au conseil municipal du 26 mars 2026, présentait la composition des commissions communales et notamment la commission d'appel d'offres. Pour cette dernière, ont été désignés 6 conseillers municipaux. Dans le cadre du contrôle de légalité, la sous-préfecture nous a demandé de procéder au retrait de la délibération, car il convient d'élire 3 membres suppléants et 3 membres titulaires bien identifiés. C'est pourquoi le Conseil municipal est amené à délibérer de nouveau sur la désignation des membres proposés.

La Commission d'appel d'offres doit se réunir lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre, soit à partir de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € HT pour les travaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Candidats : MARTRAGNY Fabrice, BIGOT Aurore, BOURDET Eric, BOUSSARD Johann, DEGRAVE Jean-Pierre, DELOMEZ Xavier.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Commission appel d'offres</b>	Fabrice MARTRAGNY Eric BOURDET Jean-Pierre DEGRAVE	Xavier DELOMEZ Johann BOUSSARD Aurore BIGOT

Suite à la présentation, le Conseil municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **De créer** la Commission Appel d'Offres ;
- 2) **D'élire** les membres proposés ci-avant en qualités de titulaires et de suppléants ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-17</b>	<b>DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
-------------------	---

**Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire**

La délibération n°2026-07 votée au conseil municipal du 26 mars 2026 présentait la composition des commissions communales. Dans le cadre du contrôle de légalité, la sous-préfecture nous a demandé de procéder au retrait de la délibération et donc de prendre une nouvelle délibération.

Les membres suivants se sont proposés :

Commission <b>TRAVAUX</b>	Commission <b>URBANISME</b>	Commission <b>CIMETIERE</b>	Commission <b>FINANCES</b>
MARTRAGNY Fabrice BOURDET Eric BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre	BATREL Florence MARTRAGNY Fabrice BIGOT Aurore BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre VICTOR Viviane	BATREL Florence MARTRAGNY Fabrice CARAGLIANO Odile BIGOT Aurore DELOMEZ Xavier	BATREL Florence CARAGLIANO Odile DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal VICTOR Viviane
Commission <b>SURVEILLANCE PLAGE</b>	Commission <b>ANIMATION et COMMUNICATION</b>		Commission <b>ACTION SOCIALE</b>
MARTRAGNY Fabrice BOURDET Eric BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre VICTOR Viviane	BATREL Florence CARAGLIANO Odile BIGOT Aurore DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal		CARAGLIANO Odile DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal VICTOR Viviane

Suite à la présentation, le Conseil municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **De créer** les commissions définies ci-avant ;
- 2) **De désigner** les délégués proposés ci-avant ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

<b>N° 2026-18</b>	<b>DEMATERIALISATION DES ACTES</b>
-------------------	------------------------------------

**Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire**

Les délibérations et arrêtés doivent être transmis à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

Jusqu'à présent, cela se faisait en version papier, et les actes étaient déposés par Madame la Première Adjointe au service courrier de la Sous-Préfecture de Bayeux.

A partir de 2026, les actes doivent être transmis par voie dématérialisée via une plateforme sécurisée appelée @CTES. Cet acronyme désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé. Sa composition est double.

D'une part, il comporte un « réseau de collecte » accessible par Internet via des services en ligne proposés par des opérateurs de transmission exploitant un dispositif homologué par le ministère de l'intérieur, qui permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'État dans le département les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

D'autre part, @CTES désigne l'application métier permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique.

C'est un dispositif plus rapide, sûr et économique.

Afin de s'engager dans cette démarche, le Conseil municipal doit approuver le principe de la dématérialisation et donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la Préfecture et le contrat avec le téléopérateur.

La convention avec la Préfecture est gratuite, c'est l'Etat qui met à disposition la plateforme, sans frais pour les communes.

L'opérateur (à choisir par la commune parmi les prestataires homologués par la Préfecture), peut proposer un abonnement pour 150 € par an pendant 3 ans et l'achat de la clé de transmission pour 335 € pour 3 ans. Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Suite à la présentation, le Conseil municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'approuver** le principe de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- 2) **D'autoriser** le Maire à signer la convention de télétransmission avec la Préfecture du Calvados ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tout contrat nécessaire avec le téléopérateur ;
- 4) **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

**Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire**

La Trésorerie de Bayeux a informé la commune de Saint-Côme de Fresné qu'elle n'est pas autorisée à accepter des chèques pour règlement des locations de la salle des fêtes, car elle ne dispose pas de régie. Les règlements se feront donc via la Trésorerie sous la forme d'un ASAP : avis de sommes à payer.

En conséquence, le règlement intérieur de la salle des fêtes doit être modifié afin d'inclure cette précision.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) **D'autoriser** le Maire à procéder à la mise à jour du règlement intérieur de la salle des fêtes ;
- 2) **D'autoriser** le Maire à mettre à jour tous les documents concernant la salle des fêtes ;
- 3) **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

**URBANISME – ETAT D'INSTRUCTION DES DEMANDES**

**Liste des avis de dépôts de Déclarations Préalables**

N° de dossier Date d'affichage	Date dépôt	Demandeur	Lieux des travaux	Superficie	Nature des travaux
DP 014 565 26 00001 23/01/2026	22/01/2026	M MARTRAGNY Hubert	19 Allée des Blockhaus 14960 (AB 46)	153 m <sup>2</sup>	Clôture
DP 014 565 26 00005 10/03/2026	03/03/2026	MME Kruzik Pierrette	10 Allée de la Mer 14960 (AB 118, AB 153, AB 343)	863 m <sup>2</sup>	Toiture, ouvertures, clôture
DP 014 565 26 00008	17/03/2026	M MOUTAULT LAURENT	9 Chemin du Rotoir 14960 (AB 155)	235 m <sup>2</sup>	ajout de couvres joints de bardage sur la façade, clôture en ganivelle d'un mètre de hauteur
DP 014 565 26 00009	30/03/2026	M LIBOIS Olivier Guy Noël	6 rue du débarquement 14960 (AC 66)	398 m <sup>2</sup>	Remplacement de l'abri existant
DP 014 565 26 00010 16/04/2026	16/04/2026	M MEAUDRE Xavier	36 RTE DE LA MER 14960 (AB 254)	422 m <sup>2</sup>	Clôture

**Liste des avis de dépôts de Permis de Construire**

N° de dossier Date d'affichage	Date dépôt	Demandeur	Lieux des travaux	Superficie	Nature des travaux	Projet
PC 014 565 26 00001 10/03/2026	25/02/2026	SAS LES PONTONS DE SAINT-COME	7 Allée des Mobil-homes 14960 (AB 546)	234 m <sup>2</sup>	Le projet consiste à la construction d'une maison individuelle.	- Surface plancher créée : 72,4 m <sup>2</sup> - Surface plancher démolie : 0 m <sup>2</sup>
PC 014 565 26 00002 10/03/2026	26/02/2026	SAS LES PONTONS DE SAINT-COME	3 Allée du Coteau 14960 (AB 573, AB 574, AB 35)	362 m <sup>2</sup>	Le projet consiste à la construction de deux maisons individuelles.	- Surface plancher créée : 130,6 m <sup>2</sup> - Surface plancher démolie : 0 m <sup>2</sup>
PC 014 565 26 00003	18/03/2026	SAS LES PONTONS DE SAINT-COME	3 Allée du Coteau 14960 (AB 574, AB 35, AB 573)	362 m <sup>2</sup>	Le projet consiste à la construction de deux maisons individuelles.	- Surface plancher créée : 130,6 m <sup>2</sup> - Surface plancher démolie : 0 m <sup>2</sup>

**Liste des dépôts de Certificats d'Urbanisme Opérationnels :**

CU 014 565 26 00004 du 05/03/2026 : BOUTRAIS François – Le Buhot (AH89, AH81) 4333 m<sup>2</sup>

**Liste des décisions :**

**Liste des décisions**

**565 - SAINT CÔME DE FRESNÉ**

**Déclaration préalable**

16/04/2026

N° de dossier Date d'affichage	Date dépôt	Demandeur	Lieux des travaux	Superficie	Nature des travaux	Projet	Décision
DP 014 565 26 00002 03/03/2026	10/02/2026	MAIRIE ST COME DE FRESNE	1 RTE DE LA MER 14960 (AE 4)	1438 m <sup>2</sup>	Création local archives	- Surface plancher créée : 12,17 m <sup>2</sup> - Surface plancher démolie : 0 m <sup>2</sup>	Favorable le 03/03/2026
DP 014 565 26 00003 10/03/2026	25/02/2026	MME FLAGUAIS Brigitte Juliette Germaine	7 Route du débarquement 14960 (AC 10)	2610 m <sup>2</sup>	clôture en ganivelle		Favorable le 10/03/2026
DP 014 565 26 00004	03/03/2026	MME LOPEZ Jeanine	1 ALL DE L EGLISE 14960 (AB 362)	935 m <sup>2</sup>	Cloture		Favorable avec réserve le 12/03/2026
DP 014 565 26 00006 12/03/2026	05/03/2026	M GOSSELIN Jean-Claude	2 ALL CENTRALE 14960 (AB 133)	67 m <sup>2</sup>	Clôture		Favorable avec réserve le 12/03/2026
DP 014 565 26 00007 26/03/2026	17/03/2026	M MOUTAULT LAURENT	9 Chemin du Rotoir 14960 (AB 155)	235 m <sup>2</sup>	changement de la toiture en tôle ondulée du garage par des bacs aciers gris bleus		Favorable le 26/03/2026

## INFORMATIONS DIVERSES

**Commission Action Sociale** : plan d'actions engagé, rencontre avec la maison des solidarités.

**Commission Travaux** :

- point avancement : lisses à La Guerre réparées, roues tracteur mises à la galvanisation, pneus remorques à remplacer, maison sauveteurs à traiter à la javel
- local poubelle : devis G. Etienne pour maçonnerie et dalle y compris démolition existant pour un montant de 2 200,00 € HT.

**Commission animation et communication** : réunion le 22/04/2026 à 18h30.

**SDEC** :

- réunion le 05/05/2026 à 18h30 à Saint-Martin des Entrées
- réunion le 22/05/2026 à 14h15 à Saint-Côme de Fresné : boucle d'autoconsommation collective et le conseil en énergie partagé

**Protocole de gestion active de surveillance de la baignade** : dossier transmis à l'ARS le 15 avril 2026 pour avis.

**SNSM** : affectation d'une ACP pour le mois d'août.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h00.  
Clos les jours, mois et an que susdits.


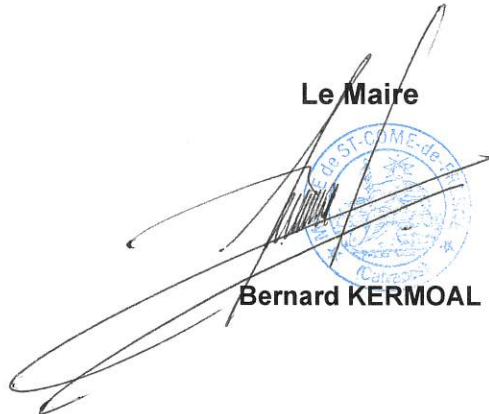
**Le secrétaire de séance**



**Chantal EUZENNE**



**Le Maire**



**Bernard KERMOAL**